

NEWSLETTER IDE EXTERNES

IDELAB : Pour les personnes intéressées par *l'application IDELAB* (qui remplace la FIP à remplir), je reste à votre disposition pour vous former.

DASRI : Nous travaillons désormais avec Medical Recycling. Unilabs met à votre disposition *gracieusement* pour vous remercier de votre fidélité, 4 cartons DASRI DE 25L ainsi que l'abonnement annuel. Les nouvelles bornes de dépôts restent au même endroit (Fismes, Jean-Jaurès, Château-Thierry, Epernay Avenue de Champagne et La chapelle Saint-Luc). Si vous êtes intéressés, merci de me contacter. La distribution des badges et cartons aux personnes qui ont répondu va débuter. Je vous contacterai .

KIRO : Merci de prendre **les adresses mails des patients** afin qu'ils reçoivent leurs résultats. L'ancien serveur était obsolète.

FORMATIONS 2022 : **mardi 5 (9h-17h) et mercredi 6 Avril 2022 (9h-17h)** : LA NOMENCLATURE GENERALE DES ACTES PROFESSIONNELS « LES SOINS INFIRMIERS ET LEUR COTATION » au Best western Hôtel Ile de France à CHATEAU THIERRY

(prise en charge par le FIFPL sur présentation de l'attestation URSSAF de contribution à la formation professionnelle 2021, ouvert aux remplaçants)



Jeudi 7 (9h-17h) vendredi 8 Avril 2022 (9h-17h) : LA NOMENCLATURE GENERALE DES ACTES PROFESSIONNELS « LES SOINS INFIRMIERS ET LEUR COTATION » au Restaurant le Théâtre à EPERNAY (prise en charge FIFPL sur présentation attestation URSSAF contribution à la formation professionnel. (ouvert aux remplaçants)



L'occasion de passer un moment convivial autour d'un repas ensemble. Je compte sur votre participation.

Lundi 10 Octobre 2022 (9h-17h) : CHOIX DES PANSEMENTS PAR TYPE DE PLAIES référence DPC 82432200014 au Restaurant le Théâtre à EPERNAY (prise en charge par l'ANDPC + indemnisation 236,32€ (cette formation n'est pas prise en charge par le DPC pour les remplaçants)

Mardi 11 Octobre 2022 (9h-17h) : CHOIX DES PANSEMENTS PAR TYPE DE PLAIES référence DPC 82432200014 au Best western Hôtel Ile de France à CHATEAU THIERRY (prise en charge par l'ANDPC + indemnisation 236,32€ (cette formation n'est pas prise en charge par le DPC pour les remplaçants)

Informations à nous transmettre et afin d'éviter de vous déranger par nos appels

Heure de prélèvement: Cette indication nous est indispensable pour le calcul des délais pré-analytiques et cela figure sur le résultat (obligation).

Etat de jeûne du patient : bien cocher la case "A jeun" ou "Non à jeun"

Médicaments: Merci de bien nous indiquer **le nom du médicament, la posologie, la date et heure de la dernière prise.**

RAI : Merci de nous indiquer si il y a eu une injection de Rophylac et/ou antécédent transfusionnel ainsi que la date.

En vous remerciant pour votre collaboration. ☺



Jessica DIDIER
*Responsable des relations
extérieures*